RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

DELIBERATION N° 33/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Séance du 28 novembre 2023

Budget initial 2024

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

10 593 ETPT dont 5 466 ETPT sous plafond d'emplois législatif
et 5 127 ETPT hors plafond d'emplois législatif

1 211 083 685 € d'autorisations d'engagement dont :

864 473 656 € personnel
183 114 976 € fonctionnement
112 330 000 € intervention
51 165 054 € investissement

1 210 565 251 € de crédits de paiement dont :

864 473 656 € personnel
182 717 263 € fonctionnement
112 330 000 € intervention
51 044 332 € investissement

1 204 639 225 € de recettes

- 5 926 026 € de solde budgétaire

Article2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 13 852 023 € de variation de trésorerie
  16 341 556 € de résultat patrimonial
  45 118 305 € de capacité d'autofinancement
- 5 353 808 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 32 **Pour : 21** **Contre : 10** **Abstention : 1**

Fait à Paris, le 28 novembre 2023

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE

Cyrille PIERRE